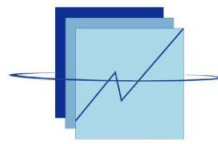


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IHPI)

Février 2023



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI). Cet indicateur rénové, base 100 en 2015, mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait aux données de base, à la nomenclature, au champ de couverture et aux pondérations. Ainsi, contrairement à l'ancien IHPI qui était déterminé avec les quantités, l'IHPI rénové est un indicateur volume. L'utilisation du volume à la place des quantités permet de mieux tenir en compte des changements de qualité des produits. Par ailleurs, le champ d'application de l'IHPI rénové se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IHPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IHPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en glissement annuel.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 81,8%.

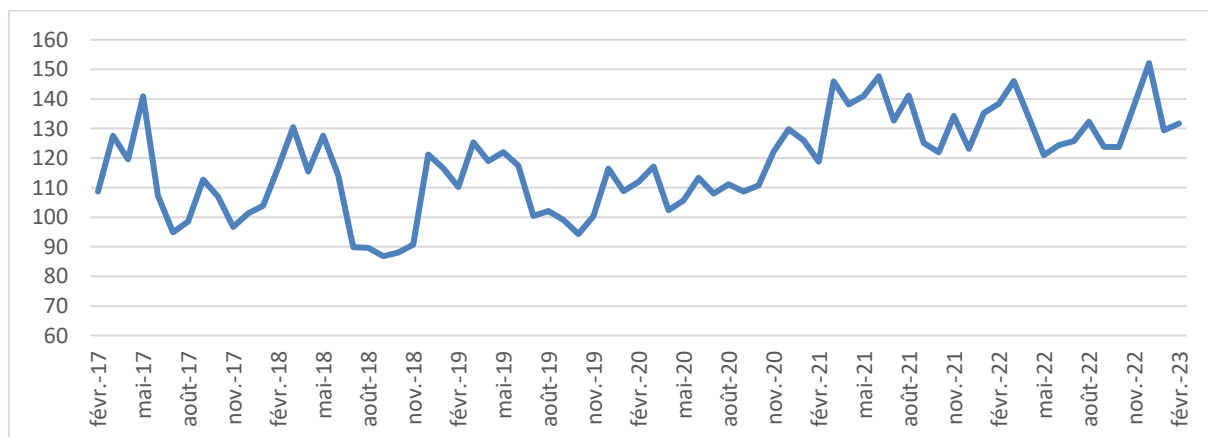
ANALYSE D'ENSEMBLE : une détérioration de la production industrielle

En février 2023, la production industrielle hors égrenage de coton s'est réduite de 4,9% relativement à celle de la même période en 2022. Cette régression est essentiellement imputable à la contreperformance notée dans la production des industries extractives (-15,1%) et des industries manufacturières (-5,1%). En revanche, la production des industries environnementales (+36,0%) et d'électricité, de gaz et d'eau (+15,3%) s'est améliorée sur la période sous revue.

Sur le premier bimestre de 2023, la production industrielle a baissé de 4,6%, par rapport à la période correspondante de 2022.

S'agissant de l'activité d'égrenage de coton, elle est marquée par une augmentation de la production de 6,8%, en glissement annuel, en février 2023 et de 8,8%, comparativement au cumul sur les deux premiers mois de 2022.

Graphique 1: Évolution de la production industrielle hors égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



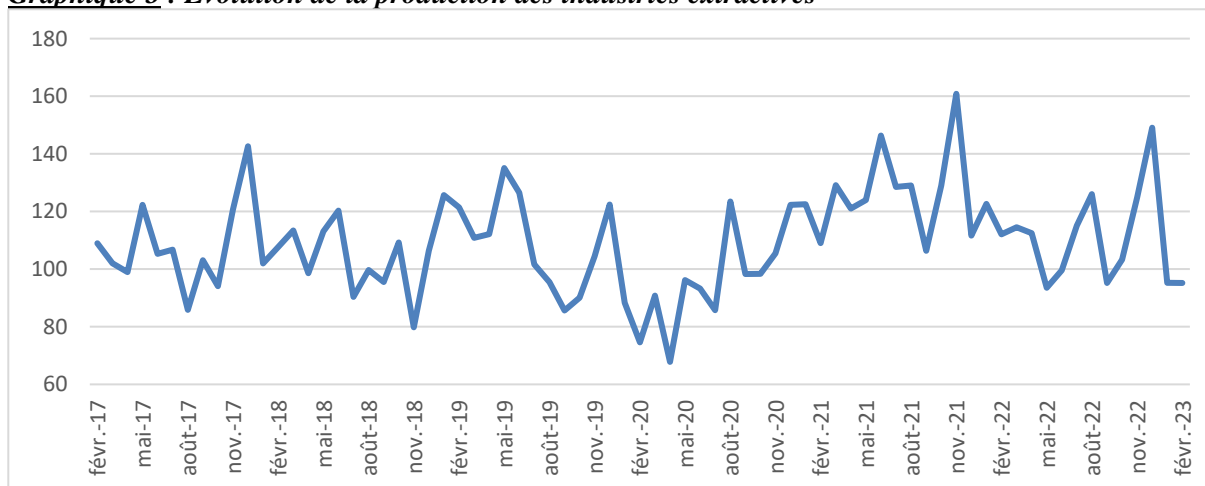
ANALYSE SECTORIELLE

Une régression de l'activité des industries extractives

En référence au mois correspondant de 2022, la production des industries extractives s'est amenuisée de 15,1% en février 2023, sous l'effet de la baisse d'activité d'extraction de minerais métalliques (-24,0%). En revanche, la production des autres industries extractives a haussé de 6,3%.

De même, la production au cours des deux premiers mois de 2023 s'est détériorée de 18,8%, comparativement à celle de la période correspondante de 2022.

Graphique 3 : Evolution de la production des industries extractives



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une diminution de la production des industries manufacturières

En février 2023, la production manufacturière a baissé de 5,1%, relativement à celle de la même période de 2022. Ce repli est attribuable à la détérioration de l'activité de fabrication de cuir travaillé et articles de voyage¹ (-100,0%), des produits métallurgiques et de fonderies (-37,6%), du papier et carton (-24,9%) et des produits agro-alimentaires (-6,6%). Toutefois, il est noté une progression de l'activité de fabrication des matériaux minéraux (+43,6%). Par ailleurs, l'activité de raffinage et de la cokéfaction² s'est redressée pendant la période sous revue.

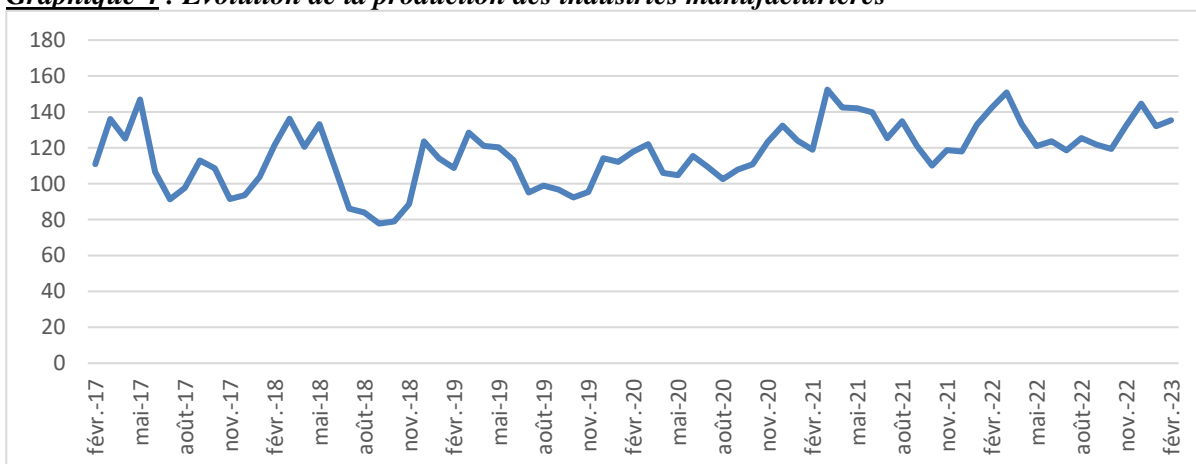
Sur les deux premiers mois de 2023, la production des industries manufacturières s'est accrue de 2,9%, comparativement à son niveau de la période correspondante en 2022.

¹ La principale unité de production de la branche connaît des difficultés depuis quelques mois, et n'a pas effectué d'activités de production.

² Cette hausse est expliquée par la bonne tenue de l'activité de la raffinerie comparativement à janvier 2022 où il était noté une absence de production en raison de l'arrêt métal.



Graphique 4 : Evolution de la production des industries manufacturières



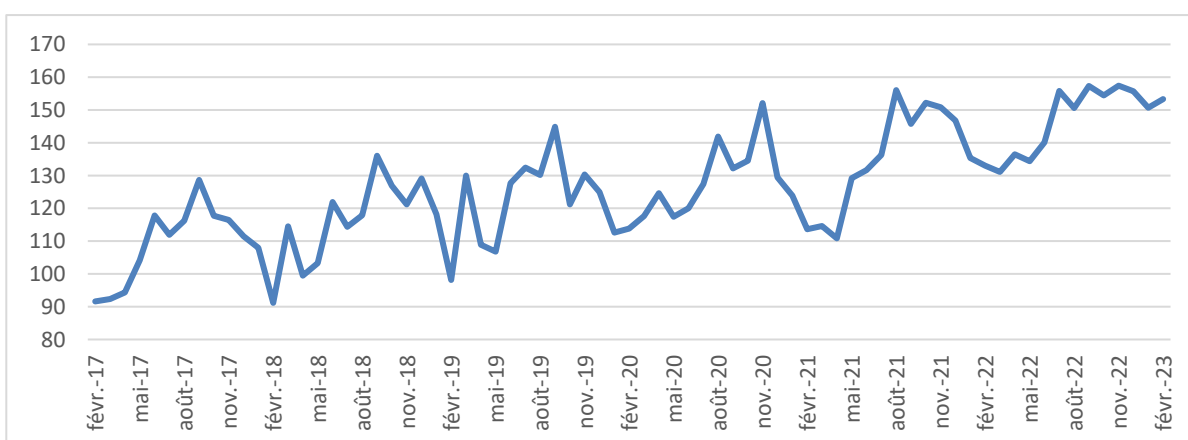
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une performance de l'activité de production d'électricité, de gaz et d'eau

Par rapport au mois correspondant de 2022, la production d'électricité, de gaz et d'eau s'est bonifiée de 15,3% en février 2023. Cette augmentation est imputable à la performance notée dans la production d'électricité et de gaz (+17,0%) et d'eau (+9,6%) sur la période sous revue.

De même, en cumul sur les deux premiers mois de l'année 2023, la production d'électricité, de gaz et d'eau a progressé de 13,3%, comparée à celle de la période correspondante de 2022.

Graphique 5 : Evolution de la production des industries de production d'électricité, gaz et eau



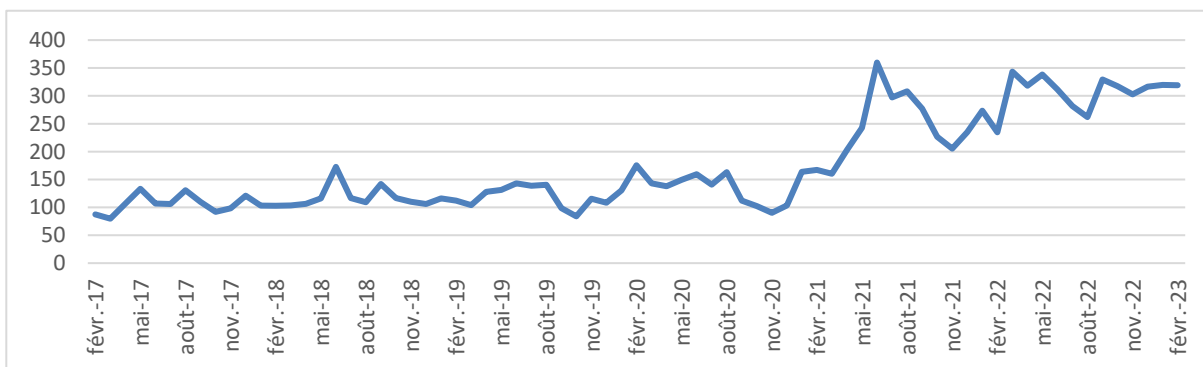
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une bonne tenue de l'activité de production des industries environnementales

Par rapport au même mois de l'année précédente, la production des industries environnementales a enregistré une hausse de 36,0% en février 2023. Cette évolution est liée à la bonne tenue de l'activité de collecte des eaux usées et boues (+49,2%) et de l'activité de traitement et d'élimination des déchets (+36,0%).

Par ailleurs, sur le premier bimestre 2023, la production des industries environnementales a augmenté de 25,7%, comparée à la même période en 2022.

Graphique 2 : Evolution de la production des industries environnementales



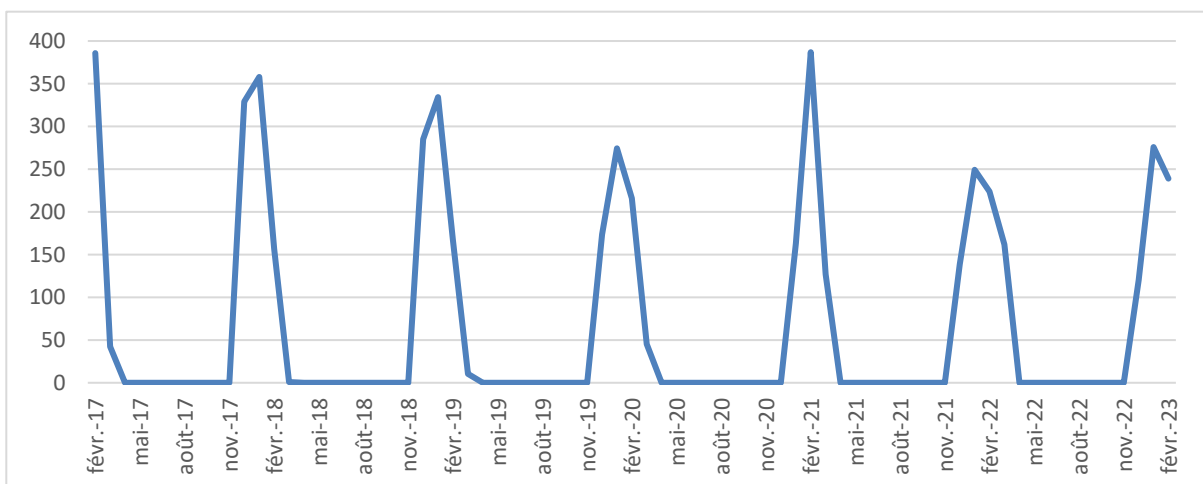
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une amélioration de l'activité d'égrenage de coton

En février 2023, l'activité d'égrenage de coton est marquée par une augmentation de 6,8% de la production par rapport à la même période de l'année 2022.

En cumul sur les deux premiers mois de 2023, la production totale d'égrenage de coton a augmenté de 8,8%, en comparaison avec son niveau de la période correspondante en 2022.

Graphique 6 : Evolution de la production d'égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



Tableau 1 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (BASE 100 EN 2015)

Code NAEMA rev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Février-2022	Oct-2022	Nov-2022	Dec-2022	Jan-2023	Février-2023	Fev-23 / Fev-22	2 mois 2023/2 mois 2022
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	112,1	103,3	124,9	149,1	95,3*	95,2	-15,1	-18,8
07	Minerais métalliques	178,6	176,9	200,7	229,5	168,8	135,7	-24,0	-19,9
08	Autres produits des industries extractives	56,3	41,3	61,3	81,8	36,3*	59,8	6,3	-14,6
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	142,4	119,3	132,3	144,6	132,0*	135,3	-5,1	-2,9
10-12	Produits agro-alimentaires	143,0	122,1	141,4	153,4	143,9*	133,6	-6,6	-2,6
10	Produits alimentaires	139,9	116,1	136,6	149,0	139,1*	134,0	-4,2	-2,9
11	Boissons	174,3	209,3	197,6	198,1	185,1	130,6	-25,1	-3,0
12	Produits à base de tabac	59,1	23,8	59,1	71,6	71,2	31,9	-46,1	10,5
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	439,6	103,5	148,2	150,0	173,7	422,4	-3,9	-13,4
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	32,3	12,7	12,5	12,6	0,0	0,0	-100,0	-100,0
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	144,0	104,2	108,4	120,8	107,6	108,2	-24,9	-18,4
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	0,0	211,4	242,8	238,9	221,4	244,3	-	-
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	113,9	134,7	122,8	133,6	124,9	122,7	6,7	6,9
20	Produits chimiques	103,6	125,1	119,2	126,0	117,7	124,2	19,9	8,0
22	Travail du caoutchouc et du plastique	134,5	152,7	127,0	147,1	137,3	116,1	-13,7	3,7
23	Matériaux minéraux	131,0	151,4	154,5	185,7	181,1*	188,1	43,6	28,7
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	58,2	56,2	67,6	63,5	42,7	36,3	-37,6	-20,8
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	57,2	52,6	67,9	62,6	40,5	35,3	-38,3	-19,3
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	99,8	171,5	71,4	99,3	114,9	74,7	-25,2	-35,0
31-33	Autres industries manufacturières dont...	104,9	70,3	54,1	90,4	40,0	43,5	-58,5	-58,6
31	Meubles et matelas	48,0	19,7	17,9	51,5	6,6	15,4	-68,0	-71,2
32	Produits manufactures divers	179,4	183,3	127,5	103,7	136,8	98,3	-45,2	-44,8
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	133,0	154,4	157,4	155,7	150,7	153,3	15,3	13,3
35	Electricité, gaz	137,2	165,1	168,7	166,1	156,2	160,5	17,0	13,8
36	Eau captée et distribuée	122,2	125,2	126,2	127,0	136,0	133,9	9,6	11,5
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	234,7	317,5	302,8	316,5	319,7	319,2	36,0	25,7
37	Eau usées collectées et boues	111,7	89,5	109,1	73,5	74,6	166,5	49,2	84,2
38	Déchets collectes, traites et élimines	218,0	294,9	281,3	294,0	297,0	296,4	36,0	25,7
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	138,4	123,7	137,8	152,1	129,4*	131,7	-4,9	-4,6
01	Egrenage de coton	223,7	0,0	0,0	120,1	275,9	238,9	6,8	8,8

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

* mise à jour.



B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Fax : (221) 33 824 36 15



Champ couvert

Le champ d'application de l'IHPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution de la production de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes de produits, et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du volume de production au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur général Adjoint : **Dr Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Ndoffène DIOUF & Manga NDIAYE**

Equipe de collecte : **Amadou Sall, Laure Alice Valérie BADJI, Ibrahima BA, Gana NDIAYE & Nafy KANOUTE**

Diffusion: **El hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**

